



Profits and Benefits

Conseils en allocation et gestion d'actifs

CONVENTION DE RECEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES

Entre :

Monsieur et/ou Madame

Ci-après dénommé « le client »

Et

Profits and Benefits, société anonyme au capital de 1000 euros dont le siège social est situé

22, rue de Passy, 75016 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 798 379 640 agréé en qualité de Conseiller en Investissements Financiers par la Compagnie des CGPI sous la référence CIF F000382.

Article 1 : Préambule

Il est convenu que la présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Profits and Benefits, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception et transmission d'ordres dans les conditions et limites légales et réglementaires.

Le client est titulaire d'un compte ouvert chez :

Le client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Profits and Benefits pourra fournir au client la prestation de réception et transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le cadre de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer que pour permettre de recueillir un ordre résultant d'un conseil prodigué.

L'activité de RTO telle que susceptible d'être exercée ne pourra porter que sur des parts ou actions d'OPCVM



Profits and Benefits - SAS au capital de 1 000 € - 22, rue de Passy 75016 Paris

Inscrit au RCS de Paris sous le numéro 798 379 640

Assurance Responsabilité Civile COVEA RISKS n°113516430/229229

Membre de la Cie des CGPI



Profits and Benefits

Conseils en allocation et gestion d'actifs

Le client s'engage à informer Profits and Benefits de toute modification de son statut susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

Le client devra adresser ses ordres en indiquant son identité et numéro de compte par écrit par :

- email : ylan@profitsandbenefits.fr
- courrier : Profits and Benefits 22 rue de Passy 75016 Paris
- Fax : 09 59 05 65 62

Profits and Benefits se réserve la possibilité de demander au client confirmation de l'ordre émis ainsi qu'un original de signature.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le client, et en tout état de cause dans les 48 heures de celle-ci, l'ordre sera transmis à l'établissement teneur de compte.

Profits and Benefits ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté pour quelque raison que ce soit, Profits and Benefits en informe son client dans les meilleurs délais, par courrier, fax ou téléphone (avec confirmation écrite). L'ordre qui n'a pas pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre executé

L'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré dans les meilleurs délais.

Profits and Benefits informe également son Client, dans un délai de 48h à compter de leur exécution, des ordres réalisés, par courrier, télecopie ou téléphone.



Profits and Benefits - SAS au capital de 1 000 € - 22, rue de Passy 75016 Paris

Inscrit au RCS de Paris sous le numéro 798 379 640

Assurance Responsabilité Civile COVEA RISKS n°113516430/229229

Membre de la Cie des CGPI



Profits and Benefits

Conseils en allocation et gestion d'actifs

En cas de contestation d'exécution d'un ordre, la contestation formulée par écrit et motivée doit être adressée à l'établissement et à Profits and Benefits dans un délai de huit (8) jours suivant la réception par le client de l'avis d'opéré.

Article 6 : Obligations de Profits and Benefits

Profits and Benefits agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Obligations du Client

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables.

Le Client informera Profits and Benefits de :

- tout évènement modifiant sa capacité à agir,
- de tout évènement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

Article 8 : Rémunération

Le Client ne subira aucune surfacturation du fait de passer ses ordres via Profits and Benefits.

Article 9 : Conditions de résiliation de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur de compte.

Article 10 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.



Profits and Benefits - SAS au capital de 1 000 € - 22, rue de Passy 75016 Paris

Inscrit au RCS de Paris sous le numéro 798 379 640

Assurance Responsabilité Civile COVEA RISKS n°113516430/229229

Membre de la Cie des CGPI